



## **Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École du PLEIN-COEUR**

N° de la résolution  
ou annotation

### **PROVINCE DE QUÉBEC ÉCOLE DU PLEIN-CŒUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022 au local 109 de l'école du Plein-Cœur à 17 h 30.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

|          |                    |             |
|----------|--------------------|-------------|
| Mesdames | Cynthia Arseneault | Parent      |
|          | Marie-Ève Grimard  | Enseignante |
|          | Michèle Laberge    | Parent      |
|          | Karine Lecomte     | Enseignante |
|          | Marjolaine Lyrette | Enseignante |
|          | Nancy Pellerin     | Secrétaire  |
|          | Andréanne Tardif   | Enseignante |
|          | Jennie Tremblay    | Parent      |

|           |                          |                                |
|-----------|--------------------------|--------------------------------|
| Messieurs | Danny Duperron           | Directeur                      |
|           | Dominic Fontaine-Lasnier | Parent, Président              |
|           | Dominique Glaude         | Technicien au service de garde |
|           | Alexandre Malo           | Parent, Vice-président         |
|           | Félix-Antoine Payette    | Parent                         |

#### **AUCUN ABSENT**

#### **1. SALUTATIONS ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le directeur, Monsieur Danny Duperron, ouvre la séance après vérification du quorum. Celui-ci souhaite la bienvenue à tous les membres.

#### **2. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune.

CÉ # 22/23 – 001

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Dominique Glaude, appuyé par Dominic Fontaine-Lasnier, et résolu :

**QUE** l'ordre du jour du 6 octobre 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

| N° de la résolution<br>ou annotation |  |
|--------------------------------------|--|
| CÉ # 22/23 – 002                     | <p><b>4. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN (E) SUBSTITUT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Monsieur Danny Duperron informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme président ainsi qu'un substitut.</p> <p>Ces membres doivent être des représentants des parents au sein du conseil d'établissement.</p> <p>Il est proposé par Michèle Laberge et appuyé par Jennie Tremblay, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> Monsieur Dominic Fontaine-Lasnier soit élu président du conseil d'établissement pour une durée d'un an et que Monsieur Alexandre Malo soit élu vice-président du conseil d'établissement pour une durée d'un an.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> |
| CÉ # 22/23 – 003                     | <p><b>5. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Conformément à l'article 69 LIP, Monsieur Danny Duperron informe qu'il y a lieu de désigner une personne pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement.</p> <p>Il est proposé par Jennie Tremblay, appuyé par Dominique Glaude, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> la secrétaire du conseil d'établissement soit Nancy Pellerin pour une durée d'un an.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>  |
| CÉ # 22/23 - 004                     | <p><b>6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022</b></p> <p>Il est proposé par Marie-Ève Grimard, appuyé par Karine Lecomte et résolu :</p> <p><b>QUE</b> le procès-verbal du 14 juin 2022 soit adopté avec la modification suivante :</p> <p>Point 23 — EVB : Monsieur François Fillion (Victoriaville) fait la récupération des sièges déjà démantelés par l'écocentre.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL 14 juin 2022</b></p> <p>a) Point 10. Colle à moi</p> <p style="padding-left: 40px;">Nous avons reçu une ristourne de 272,21 \$.</p> <p><b>8. COURRIER</b></p> <p>Aucun</p>   |

N° de la résolution  
ou annotation

CÉ # 22/23 - 005

## 9. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Danny Duperron fait la lecture des règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé par Marjolaine Lyrette, appuyé par Michèle Laberge, et résolu :

**QUE** les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 soient établies telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 22/23 - 006

## 10. CALENDRIER DES SÉANCES

Monsieur Danny Duperron dépose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Il est proposé par Andréanne Tardif et appuyé par Marie-Ève Grimard, et résolu :

**QUE** le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Danny Duperron informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école.

Michèle Laberge et Jennie Tremblay proposent les personnes suivantes pour agir comme représentantes de la communauté, à savoir :

- Kathy Varnier
- Danielle Bédard
- Catherine Dubois

ATTENDU les propositions de représentants de la communauté, faites par les parents, restent en suspens, le temps de faire la vérification de leur intérêt pour ce poste et les nominations seront adoptées à la prochaine séance du conseil d'établissement.

## 12. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Monsieur Danny Duperron remet à chaque membre du conseil d'établissement et explique un formulaire de dénonciation d'intérêts à être signé et remis à la fin de la séance.

|  |   |
|--|---|
| <p>N° de la résolution<br/>ou annotation</p> <p>CÉ # 22/23 – 007</p> <p>CÉ # 22/23 – 008</p> <p>CÉ # 22/23 – 009</p> | <p><b>13. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Le montant alloué est de 280\$ au total. Selon la résolution CÉ # 21/22 – 006, des frais de gardiennage, de déplacement et de repas peuvent être réclamés. Aucun montant maximal n'est déterminé pour chacun des frais.</p> <p><b>14. DEMANDE DE SORTIES SCOLAIRES</b></p> <p>Madame Maude Samson-Desrochers demande l'autorisation de faire des sorties à plus d'un kilomètre de l'école avec ses élèves.</p> <p>Il est proposé par Dominique Glaude, appuyé par Cynthia Arseneault et résolu :</p> <p><b>QUE</b> la proposition de sorties scolaires à plus d'un kilomètre de l'école avec les élèves soit acceptée.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>15. DEMANDES — PRÊT DE LOCAUX</b></p> <p>a) Basketball par Karim Ghantous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Début octobre, un soir / semaine (les mercredis);</li> <li>➤ Durée de 12 semaines.</li> </ul> <p>b) Pickelball et volleyball par Sylvie Gagné (pour la ville de Richmond)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Début octobre, trois soirs / semaine (les lundis, mardis et jeudis);</li> <li>➤ Durée de 12 semaines.</li> </ul> <p>c) Passe-Partout (horaire à déterminer).</p> <p>Il est proposé par Dominic Fontaine-Lasnier, appuyé par Nancy Pellerin, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> les propositions pour le prêt de locaux soient acceptées.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p><b>16. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Panier de légumes (O.P.P.) : le panier est au coût de 35 \$, le fermier reçoit 25 \$ et l'école récolte un montant de 10 \$ par panier. (PV – CÉ 2022-06-14, Résolution CÉ # 21/22 – 044);</li> <li>➤ Panier de Noël : cette proposition est rejetée;</li> <li>➤ Perfection : 40 % des profits de la vente de produits sont remis à l'école. Il est proposé que cette activité soit faite à l'automne en novembre;</li> </ul> |
|--|---|

N° de la résolution  
ou annotation

- Poivre des Îles : 50 % des profits de la vente d'épices sont remis à l'école. Il est proposé que cette campagne de financement soit faite en hiver;
- L'écolo Boutique : 40 % des profits de la vente de produits sont remis à l'école. Il est proposé que cette activité soit en même temps que celle du Poivre des Îles à l'hiver;
- Financement alloué pour les sorties éducatives est de 25 \$ par élève et de 200 \$ par spécialistes (200 \$ / enseignants en éducation physique);
- Demande de commandite aux entreprises locales pour aider l'achat de matériel et les frais d'inscription aux compétitions pour la robotique.

Il est proposé par Félix-Antoine Payette, appuyé par Marjolaine Lyrette et résolu :

**QUE** les activités de financement de soient approuvées telles que déposées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### **17. RAPPORT DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE SERVICES SCOLAIRE**

Monsieur Alexandre Malo nous présente son rapport sur l'assemblée du 28 septembre 2022 du comité de parent du Centre de services scolaire des Sommets.

#### **18. RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

Aucun

#### **19. RAPPORT DES PARENTS ET/OU DE L'O. P. P.**

Monsieur Alexandre Malo nous fait un suivi de l'épluchette de maïs pour la rentrée scolaire. Les parents ont fait une belle préparation de l'activité et les enfants ont beaucoup apprécié.

#### **20. RAPPORT DU TECHNICIEN DU SERVICE DE GARDE**

Le technicien du service de garde, Dominique Glaude, nous présente les modifications dans le document de la régie interne pour l'année scolaire 2022-2023.

- La tarification pour le service de garde et la surveillance des dineurs est changée. Un document est disponible sur le site Internet de l'école du Plein-Cœur;
  - Les journées pédagogiques seront à 15,30 \$ par enfant (21-22 était 10,70 \$);
  - Fréquentation — Régulier 8,95 \$;
  - Fréquentation — Sporadique (dépannage) 3,75 \$;

CÉ # 22/23 – 010

N° de la résolution  
ou annotation

- Seulement le matin ou le midi 3,75 \$;
- Surveillance des dineurs : 1<sup>er</sup> enfant 239 \$, 2<sup>e</sup> 95 \$ et 3<sup>e</sup> 48 \$.

Il est proposé par Andréanne Tardif, appuyé par Alexandre Malo et résolu :

**QUE** les modifications de la tarification pour le service de garde ainsi que des frais de surveillance des dineurs pour l'année 2022-2023 soient approuvées telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 21. RAPPORT DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES

- Andréanne Tardif informe le conseil d'établissement qu'elle sera avec nous jusqu'aux vacances de Noël, car elle sera en congé de maternité à partir du mois de janvier 2023. Sa remplaçante, Marie-Pier Ancil prendra sa place en tant que représentante de l'enseignement au conseil d'établissement.
- L'activité-école pour la rentrée scolaire était une sortie au Mont Ham pour tous les élèves, les enseignants et les TES. Ce fut très rassembleur et une belle réalisation de dépassement de soi pour chaque participant.
- Les remises (la blanche sur la cour arrière et une nouvelle en aluminium grise près de la sortie du service de garde) serviront de comptoir de prêt pour du matériel qui sera utilisé lors des récréations.

## 22. RAPPORT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Aucun

## 23. RAPPORT DE LA DIRECTION

Monsieur Danny Duperron nous présente plusieurs points d'information :

- Maternelle 4 ans à partir de 2023-2024 (pour les écoles de milieu défavorisé, nous sommes au niveau 9 sur 10)
  - Possibilité d'utiliser des locaux disponibles si nécessaire (bibliothèque, service de garde...);
  - Le projet d'agrandissement a reçu un 3<sup>e</sup> refus en juin 2022;
  - Projet de construction de 100 logements pour les familles.
- Éducation à la sexualité
  - Présentation de la planification et des ressources (infirmière, conseillère pédagogique, sexologue).
- Orientation scolaire et professionnelle
  - 6 champs sont vus au 3<sup>e</sup> cycle;
  - Planification de l'année 1 — pour la 5<sup>e</sup> année;
  - Planification de l'année 2 — pour la 6<sup>e</sup> année;
  - 3 novembre une visite du Tournesol est organisée en soirée pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.
- Formation obligatoire des membres du C. É.

N° de la résolution  
ou annotation

- Lien pour les formations :  
<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

**24. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Josiane Labonté, appuyé par Dominique Glaude et résolu :

**QUE** la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 22/23 – 011

\_\_\_\_\_  
Dominic Fontaine-Lasnier, président

\_\_\_\_\_  
Danny Duperron, directeur